

Dans ce numéro :

- 2 **Elargir le périmètre du nouveau plan d'urbanisme**
- 3 **Organiser une démarche participative ouverte à tous les habitants du quartier**
- 4 **Safari urbain**
- 4 **Rejoignez le CBL**

Ce n'était qu'un début

Il ne suffit pas d'avoir empêché la construction de Taoua. Il faut encore que le plan d'urbanisme qui succédera à Taoua réponde aux besoins des habitants du quartier.

Le comité référendaire n'existe plus. Il revient au Collectif Beau-Lieu (CBL) de défendre les deux principales revendications formulées pendant la campagne: que les habitants du quartier soient convenablement consultés, et que le périmètre pris en considération s'étende à l'ensemble du site qui entoure le Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu.

Le nouveau comité du CBL, élu par l'assemblée générale du 5 juin dernier, veillera à la mise sur pied d'une véritable démarche participative. Il représentera les intérêts des habitants auprès des autorités communales et des autres parties concernées par l'avenir de Beaulieu. Plus il sera représentatif des habitants, plus il sera fort. Nous vous encourageons donc à nous rejoindre, que vous ayez été pour ou contre Taoua lors du référendum.

**Christine Theumann
et Laurent Marmier,
coprésidents du CBL**

Après Taoua, voici les nouveaux objectifs du CBL

Le Collectif Beau-Lieu (CBL) était à l'origine du référendum qui a abouti au rejet du projet Taoua. Il entend désormais favoriser la mise sur pied d'une démarche participative pour l'élaboration d'un nouveau plan de quartier à Beaulieu. Il a révisé ses statuts dans ce sens lors de son assemblée générale du 5 juin 2014.

Nouveaux statuts

Le Collectif Beau-Lieu (CBL) avait pour but statutaire d'empêcher la construction de la tour Taoua à Beaulieu. Cet objectif ayant été atteint, il entend poursuivre son action pour la qualité de l'urbanisme dans le quartier. L'article 3 de ses nouveaux statuts spécifie: *Le collectif a pour but de défendre les intérêts des habitants du quartier de Beaulieu en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il vise notamment à favoriser la mise sur pied et le déroulement d'une démarche participative pour l'élaboration d'un nouveau plan de quartier sur le site et dans l'environnement du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu.*

Le nouveau comité

L'assemblée a élu son comité pour l'année 2014: Christine Theumann et Laurent Marmier, anciens coprésidents du comité référendaire

et nouveaux coprésidents du CBL, seront épaulés par Graziella Schaller (trésorière), Georges Meylan (secrétaire) et Jacques Ballenegger.

Rencontre avec la Municipalité

Le 24 juin dernier, les coprésidents du CBL ont été reçus par la Municipalité avec les autres organisations qui s'étaient opposées à Taoua. Ils ont présenté les deux revendications principales du CBL (voir pp. 2-3). La Municipalité s'est déclarée disposée à organiser une démarche participative digne de ce nom, en indiquant que celle-ci pourrait se dérouler sur une année et demie, voire deux ans.

Actions prévues

Le CBL organisera diverses manifestations publiques dès l'automne prochain. Il a d'ores et déjà fixé la date d'un safari urbain à Beaulieu, le 4 septembre prochain (voir p. 4).

Rejoignez le CBL!

Tous les habitants du quartier sont invités à adhérer au CBL, afin de lui donner une assise suffisante pour les représenter auprès des instances concernées par l'aménagement du quartier. Le CBL invite aussi les personnes qui avaient fait campagne pour le projet Taoua à le rejoindre, afin de favoriser des solutions consensuelles qui puissent être soutenues par l'ensemble des habitants concernés. ■



Christine
Theumann



Laurent
Marmier



Graziella
Schaller



Georges
Meylan



Jacques
Ballenegger

Les revendications du CBL

Elargir le périmètre du nouveau plan d'urbanisme

La première revendication du CBL concerne le périmètre pris en compte pour le nouveau plan d'urbanisme. Selon le CBL, ce périmètre doit englober les halles nord, l'avenue du Mont-Blanc et les deux parcs boisés qui s'étendent de part et d'autre de cette avenue.



En traitillé rouge, le périmètre à prendre en considération, selon le CBL, pour l'élaboration du futur plan d'urbanisme.

L'un des défauts du projet Taoua, dénoncé par le comité référendaire pendant la campagne, était qu'il se bornait à « remplir » le front Jomini pour répondre en priorité aux besoins du Centre de congrès et d'expositions. Il ne tenait pas compte des zones importantes, actuellement délaissées, des halles nord, de l'avenue du Mont-Blanc et de la Promenade du Bois-de-Beaulieu, ni du Parc Jomini. Ces espaces revêtent une grande importance pour les habitants du quartier. Alors qu'ils pourraient servir de lien entre les différentes zones d'habitation, ils constituent plutôt, en leur état actuel, une barrière hostile. L'avenue du Mont-Blanc est tout entière dévolue au trafic automobile qui pénètre à Lausanne. La

Promenade du Bois-de-Beaulieu, naguère lieu de rencontres et de délassement pour les habitants, est devenue un espace antipathique, mal entretenu, coupé du reste du quartier par des grillages hostiles.

Un postulat au Conseil communal

La campagne contre Taoua aura eu, entre autres, le mérite d'attirer l'attention des élus sur cette réalité. Avant même que le résultat du réfé-

rendum soit connu, deux conseillers communaux habitant le quartier ont cosigné, avec quelques autres, un postulat intitulé « Pour une requalification des espaces publics situés au nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu ». Les auteurs en sont Valéry Beaud, président du groupe des Verts, et Benoît Gaillard, président du Parti socialiste et ancien coprésident du comité pro-Taoua. Leur postulat suggère à la Municipalité « d'entamer rapidement une réflexion élargie sur le site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu, afin d'offrir un projet de qualité, au service des habitants et usagers. Il s'agira en particulier d'étudier la façon dont la requalification de la Promenade du Bois-de-Beaulieu peut améliorer son accessibilité, et sa relation avec le Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu, avec l'avenue du Mont-Blanc et avec les quartiers qui l'entourent. » Le CBL suivra attentivement les suites que les autorités donneront à ce postulat, qui va dans son sens et qui servira sans doute de référence pour la démarche participative à venir. ■



La Promenade du Bois-de-Beaulieu et ses grillages.

Organiser une démarche participative ouverte à tous les habitants du quartier

La seconde revendication du CBL exige l'organisation, par les autorités communales, d'une démarche participative. Celle-ci doit permettre aux habitants de réfléchir à l'avenir du quartier et d'exprimer leurs besoins et leurs préférences pour le plan d'urbanisme qui remplacera le projet Taoua.

Après le 13 avril, la plupart des commentateurs l'ont reconnu: le projet Taoua a échoué parce que les habitants concernés n'avaient pas été correctement consultés. Même ceux qui ont mené la campagne pour Taoua le concèdent et font amende honorable. Ainsi, Pierre-Antoine Hildbrand, chef du groupe libéral-radical au Conseil communal et coprésident du comité pro-Taoua, déclarait à la radio (RTS, *Journal du matin* du 4 juin): « Il se peut qu'on paie une certaine forme de pression, de précipitation ou de manque de consultation en amont. Je pense qu'il est difficile de satisfaire tout le monde. On a une forme de ras-le-bol d'une partie de la population pour certains types de bâtiments dont on a de la peine à entrer en émotion avec. »

L'avis de Léopold Veuve

Cet avis concorde avec celui de Léopold Veuve, professeur honoraire de l'EPFL et figure marquante de l'urbanisme lausannois, qui écrivait dans *24 heures* du 28 mai dernier: « Dans les villes de Suisse allemande, les projets établis selon des processus ouverts avec les différents groupes d'intérêts réussissent; ils facilitent leur appropriation par la population. À Lausanne, la notion de processus ouvert reste encore largement à explorer. C'est devenu une condition nécessaire. »

Le CBL veut une vraie concertation

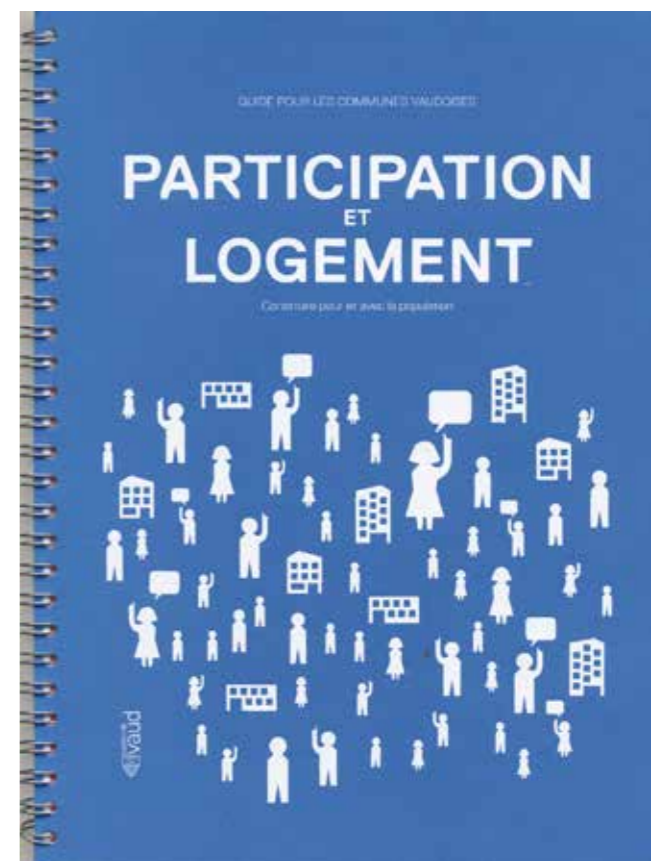
Lors de la rencontre du 24 juin avec la Municipalité, les représentants du CBL ont insisté sur la qualité de la démarche participative. Il ne saurait s'agir d'une simple conférence où on montrerait des projets aux habitants en leur demandant de les approuver sur-le-champ, mais d'un véritable processus de concertation entre toutes les parties concernées. Le but est d'arriver à un projet consensuel qui tienne compte à la fois des intérêts du Centre de congrès et d'expositions, des habitants et de la Ville.

Cela demandera du temps. Cela exigera une information complète de tous les partenaires. Une telle démarche suppose un réel effort de la part des autorités communales, qui devront probablement faire ap-

pel à des experts externes pour que les habitants soient mis en situation d'exprimer leurs besoins par rapport à leur quartier.

Une revendication légitime

Nous sommes dans l'air du temps: la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) annonce la mise en place d'une formation en démarche participative pour les responsables des communes et des cantons. Et l'Etat de Vaud vient de publier une brochure expliquant aux communes comment mener une démarche participative avec leurs administrés. Cette brochure se concentre sur les projets de construction de logements, mais les principes qu'elle expose sont également applicables à un site d'intérêt public comme celui de Beaulieu. ■



« Guide pour les communes vaudoises » édité par l'Etat de Vaud. Ce document explique comment les communes peuvent s'y prendre pour organiser la participation de la population à leurs projets. Peut être commandé sans frais au délégué du Conseil d'Etat au logement. Par téléphone: 079 629 30 73 Par e-mail: info.logement@vd.ch

Rejoignez le CBL

La participation au Collectif Beau-Lieu (CBL) est ouverte à toute personne intéressée à l'avenir du site et de l'environnement du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu.

En devenant membre ou sympathisant du CBL, vous obtiendrez :

- des informations régulières sur l'élaboration des projets d'urbanisme pour le site de Beaulieu,
- la possibilité de faire connaître vos idées pour l'avenir du quartier,
- l'occasion de rencontrer d'autres personnes intéressées à l'avenir du quartier et d'échanger avec elles.

Plus les membres du CBL seront nombreux, plus ils seront forts pour inciter les autorités communales à faire de Beaulieu un quartier de bonne qualité urbanistique, où il fera bon vivre.

Safari urbain

Rendez-vous le 4 septembre

Tous les habitants du quartier sont invités à participer à un safari urbain dans le quartier de Beaulieu, le 4 septembre prochain.

Visite guidée du quartier

Un safari urbain est une visite guidée, à pied. Les participants ont l'occasion de découvrir ou de redécouvrir leur quartier, des traces de son histoire, des aspects parfois méconnus. Cette balade alimente la réflexion et les échanges de points de vue sur ce qui fait la valeur du quartier, sur ce qui lui manque, et sur ce qu'on pourrait souhaiter pour son évolution. Ces réflexions et ces échanges sont ensuite synthétisés et discutés au cours d'une séance qui réunit les participants lors d'une deuxième soirée.

Avec Droit de Cité

Le safari du 4 septembre est organisé par le CBL, et sera animé par l'association Droit de Cité. Cette association, active à Lausanne depuis 1992, soutient et encourage toute idée ou tout projet susceptible d'améliorer les conditions de vie en ville. Elle s'intéresse particulièrement à la qualité de la vie à l'échelle des quartiers et cherche à œuvrer en faveur d'un urbanisme de proximité (voir www.droitdecite.net).

Le safari du 4 septembre est ouvert à tous les gens intéressés à mieux connaître le quartier de Beaulieu, et constituera sans doute une excellente préparation pour les personnes désireuses de s'engager dans la démarche participative qui devrait se dérouler dès l'automne sous l'égide de la Ville.

- **Rendez-vous le 4 septembre 2014 à 18 heures en haut des escaliers Jomini (entrée du Comptoir)**
- **Pas besoin de s'inscrire**
- **Fin de la visite vers 20 heures**

La séance consacrée à la mise en commun et à la discussion aura lieu dans le quartier le 1^{er} octobre à 20 heures. Le lieu exact sera communiqué aux participants lors de la visite du 4 septembre. ■

BULLETIN D'ADHÉSION AU CBL

Talon à remplir et à renvoyer au CBL,
avenue Davel 7, 1004 Lausanne
ou par e-mail à info@beau-lieu.ch

Inscription en ligne : www.beau-lieu.ch

Pour faciliter le travail du secrétariat,
merci de remplir complètement le
questionnaire ci-dessous. Ces informa-
tions sont à l'usage exclusif du CBL et
ne seront en aucun cas transmises à
un tiers.



Nom, prénom : _____

Adresse : _____

NPA, localité : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Je souhaite :

devenir **membre** (cotisation/an : frs 20.-; soutien : frs 50.-) : informations régulières sur les activités du CBL, droit de vote à l'assemblée générale

devenir **sympathisant** (cotisation libre) : informations régulières sur les activités du CBL, droit d'assister à l'assemblée générale, sans droit de vote

Date et signature : _____